L'ALCOOLISME ET SES REMÈDES 1

L'alcoolisme est un vice redoutable qui porte atteinte non seulement à l'existence des individus mais à celle des familles et qui compromet gravement l'avenir des peuples. Il faut donc le combattre énergiquement comme un fléau social, il faut en poursuivre la ruine sans arrêt. Sur ce point capital, tout le monde est d'accord, mais les dissentiments surgissent dès qu'il s'agit de déterminer exactement les armes et le terrain de la lutte.

Que faut-il faire pour enrayer les progrès du mal, pour y mettre un terme? Suffit-il de décréter des lois pour arrêter la consommation de l'alcool? Et l'intervention de l'Etat-Providence est elle capable à elle scule de supprimer l'alcoolisme? Beaucoup en doutent et ne cessent d'en appeler aux intéressés eux-mêmes et de provoquer l'initiative individuelle. De ce côté, il y a beaucoup à faire; et la croisade qu'il faut prêcher aux masses risque de se pour-suivre longtemps sans grand résultat. Mais ce n'est pas une raison pour s'arrêter et se décourager. Le peuple est ignorant, volontaire, sensuel; mais il n'est pas inaccessible aux enseignements de la raison et de la science, et il finira tôt ou tard par se rendre à nos arguments. En attendant, il n'est pas inutile de faire appel à la législation et, tout en comptant sur l'énergie propre des citoyens, de compter aussi un peu sur le concours de l'Etat pour instruire les individus égarés et les ramener au devoir. Il est sans doute pénible de constater que la seule liberté ne suffit pas à guérir le mal social; mais il y a longtemps qu'on l'a justement remarqué, l'action de l'autorité est toujours

Les résolutions liberticides passées, l'été dernier, par l'association des débitants de liqueurs spiritueuses contre l'autonomie des conseils municipaux, sont la meilleure preuve de l'opportunité de notre loi actuelle.

- LA DIRECTION.

^{1—}L'étude suivante, écrite à la demande spéciale de la direction de la Nouvelle-France, est éminemment pratique et suggestive pour nous Canadiens-Français. On y verra equ'il faut penser de la vente libre des vins et des bières comme remède préventif de l'alcoolisme, ce qu'il faut penser de la sobriété tant vantée des pays vinicoles. On y verra que, ailleurs comme ici, l'intérêt mal entendu du fisc et les influences politiques sont un obstacle à la solution de l'effrayant problème social de l'intempérance. On conclura de cette thèse magistrale, que la centralisation, que l'absorption des pouvoirs particuliers dans le grand tout gouvernemental rendrait quasi-incurable chez nous la plaie de l'alcoolisme, et que notre loi des licences de 1900, sauvegardant, malgré ses imperfections, l'autonomie des municipalités, est une loi relativement sage que l'on aurait tort d'abroger ou de modifier dans son principe essentiel.